



## Contenu

Remerciements.....	2
Le Centre de Ressources de la Cohésion Sociale et Urbaine de la Réunion (CR-CSUR)...	2
Introduction .....	3
1/ Une enquête auprès des conseils citoyens à la Réunion .....	4
1.1 Pourquoi cette enquête ? .....	4
1.2 Méthodologie.....	5
1.2.1 Le questionnaire .....	5
1.2.2 Calendrier .....	5
2/ Panorama des conseils citoyens à la Réunion .....	6
2.1 Caractéristiques sociodémographiques des participants à l'enquête.....	6
2.1.1 Répartition des enquêtés par commune et par quartier .....	6
2.1.2 Portrait des conseillers citoyens .....	8
2.2 Mode d'organisation .....	9
2.2.1 Création et installation du conseil citoyen .....	9
2.2.2 L'engagement dans la démarche .....	10
2.2.3 Fonctionnement .....	14
2.2.4 Communication .....	17
2.3 Premiers éléments de synthèse.....	18
3/ Conseils citoyens : quelle animation ? quelle participation ? .....	19
3.1 L'animation du conseil citoyen.....	19
3.1.1 Participation aux réunions du conseil citoyen .....	19
3.1.2 L'animation et l'accompagnement du conseil citoyen .....	19
3.2 Missions principales et relations entre les conseils citoyens et les autres acteurs du contrat de ville.....	22
3.2.1 Thématiques principales et missions des conseils citoyens .....	22
3.2.2 Les relations avec les acteurs du contrat de ville.....	23
3.3 Peut-on parler de co-construction ? .....	24
3.3.1 La place des conseils citoyens dans l'animation du contrat de ville .....	24
3.3.2 La place des conseils citoyens sur l'échelle de participation.....	25
3.3.3 Focus sur la participation aux instances de décisions .....	26
Quelques préconisations pour ne pas conclure .....	28
Bibliographie.....	30

## Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement :

- L'ensemble des conseiller.e.s citoyen.ne.s qui ont bien voulu se prêter au jeu de cette enquête,
- Tous les professionnel.les de la politique de la ville (délégué.es du Préfet, coordonnateurs/trices, chef.fes de projet, adultes-relais) ainsi que les animateurs/trices des conseils citoyens pour la diffusion du questionnaire.

### **Le Centre de Ressources de la Cohésion Sociale et Urbaine de la Réunion (CR-CSUR)**

Le CR-CSUR accompagne les acteurs - de la politique de la ville - dont font partie les conseillers citoyens, afin de développer et valoriser les savoir-faire mais aussi tendre vers une culture commune. Il a pour mission de faciliter les échanges et de proposer des outils pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le CR-CSUR a souhaité proposer une étude et une mise en perspective de cet outil de co-construction que sont les conseils citoyens.

La synthèse des résultats de cette enquête permet aux habitants et aux acteurs institutionnels d'avoir un état des lieux du déploiement des conseils citoyens à la Réunion.

## Introduction

Près de 170 000 réunionnais vivent dans les 49 quartiers de la politique de la ville, soit 1 habitant sur 5.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (aussi appelée loi Lamy) est marquée par l'importance du principe participatif dans le cadre de l'élaboration et de l'animation des nouveaux contrats de ville. Elle instaure les conseils citoyens afin de favoriser l'expertise partagée et précise que les modalités d'application de ces dispositions seront précisées par arrêté du ministre chargé de la ville.

*« Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. »<sup>1</sup>*

Toutefois, le Gouvernement n'a pas jugé nécessaire de prendre cet arrêté, lui préférant, dans un premier temps, la mise en place d'un « cadre de référence » publié le 20 juin 2014 sur le site Internet du ministère pour accompagner les partenaires du contrat. Il s'agit d'un outil, un guide méthodologique présentant les missions mais aussi les modalités de mise en place et de fonctionnement des conseils citoyens.

A la demande des acteurs locaux, ce « cadre de référence » a été complété par une circulaire publiée le 2 février 2017 visant « à repréciser le cadre de création et de fonctionnement des conseils citoyens afin d'assurer une plus grande harmonisation des pratiques, une animation et des modes de fonctionnement qui garantissent la pérennité de cette nouvelle institution et de l'engagement personnel de ses membres ».

Enfin, suite au discours du président de la République le 14 novembre 2017 à Roubaix, la circulaire du 22 décembre vise à rendre ordinaire l'association des parties prenantes à la co-construction de l'action publique en direction des quartiers prioritaires.

Dans les faits, malgré ces trois textes de référence, il est parfois difficile pour les acteurs (équipes des contrats de ville, signataires et habitants) de comprendre le rôle précis des conseils citoyens, leurs champs d'action et leurs modalités de fonctionnement.

**Alors, 5 ans après la promulgation de loi Lamy, quelle place occupe les conseils citoyens dans la co-construction de la politique de la ville à la Réunion ?**

---

<sup>1</sup> Article 7 - I, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

## 1/ Une enquête auprès des conseils citoyens à la Réunion

### 1.1 Pourquoi cette enquête ?

L'objectif de ce travail est de présenter un état des lieux des conseils citoyens au niveau départemental afin de mesurer leur déploiement mais également connaître :

- Le profil des membres, leurs motivations et les freins à la participation,
- Le mode d'organisation, notamment au travers des moyens dont ils disposent pour fonctionner,
- L'animation des conseils citoyens
- Les missions et le rôle des conseillers,
- Les relations avec les partenaires
- Leur participation aux instances du Contrat de Ville.

**In fine il s'agit de mettre en lumière les conditions favorisant le fonctionnement de ces conseils** (comment favoriser l'expression des conseillers et des habitants...), **en partant de leurs expériences personnelles et de leurs ressentis.**

**Il s'agit aussi de mieux comprendre et évaluer les conditions sociales de cette participation.**

A l'origine, nous avions prévu de faire une distinction entre les deux collèges (acteurs locaux et habitants) pour le traitement des résultats mais le nombre de réponses obtenues pour la première catégorie n'étant pas suffisant, toutes les réponses ont été traitées ensemble.

Une enquête a été menée en juin 2017 par le mouvement associatif avec le soutien du CGET au niveau national sur la participation des associations aux conseils citoyens<sup>2</sup>. Comme l'indique le titre de cette enquête, celle-ci porte uniquement sur la participation des associations aux collèges citoyens et non sur la totalité des membres (habitants et

acteurs locaux). De plus, les DOM sont sous représentés et n'apporte pas de chiffres spécifiques à la Réunion.

*« S'assurer que les conseils citoyens ne soient pas détournés de leurs objectifs premiers : qu'ils gardent leur autonomie, qu'ils aient un véritable pouvoir, qu'ils s'inscrivent dans une démarche non plus seulement de participation mais de co-construction. »<sup>3</sup>*

<sup>2</sup>Cf Bibliographie

<sup>3</sup> Marie-Hélène BACQUE & Mohamed MECHMACHE, introduction à la journée de co-évaluation des conseils citoyens « Pas sans nous », 2016 [www.conseilscitoyens.fr/sites/default/files/document/fichier/Actes-01072017.pdf](http://www.conseilscitoyens.fr/sites/default/files/document/fichier/Actes-01072017.pdf)

## 1.2 Méthodologie

Cette enquête a été réalisée en 2018 par le Centre de Ressources de la Politique de la ville à la Réunion en suivant une démarche de recherche sociologique basée sur des méthodes qualitatives et quantitatives.

- 76 Conseiller.e.s citoyen.ne.s ont répondu à ce questionnaire
  - ➔ Issus de 8 communes sur les 13 ayant un contrat de ville
  - ➔ 25 conseils citoyens sur les 44 de l'île

*Précautions de traitement des données :* selon les items, les réponses sont traitées individuellement ou collectivement. Par exemple pour connaître les caractéristiques sociodémographiques, les réponses ont été traitées individuellement (par conseiller) mais pour les modalités d'accompagnement du conseil, un croisement des réponses individuelles par commune et par quartier a été réalisé afin de connaître la situation du conseil<sup>4</sup>.

### 1.2.1 Le questionnaire

- **Obtention des éléments de cadrage**

Dans un premier temps, un tableau renseigné par les délégués du Préfet et les coordonnateurs a permis d'obtenir les éléments de cadrage afin de connaître l'état de la mise en place des conseils au sein de chaque commune et quartiers.

Ces données devaient permettre de croiser la réalité du contrat de ville avec celle des CC (nombre de conseils, source du tirage au sort, animation...).

<sup>4</sup> *Exemple :* 24 conseillers sur 76 précisent que l'animation de leur conseil est réalisée par un membre (habitant ou acteur local) soit 31,6% alors qu'à l'échelle des conseils, cette part est réduite à 17%.

- **Outil de création et diffusion du questionnaire**

Dans un second temps, les conseillers citoyens ont été appelés à s'exprimer à travers un questionnaire en ligne de 76 questions. L'application *google forms* a été utilisée pour une diffusion plus aisée. La plupart des questionnaires ont été saisi en ligne mais quelques-uns ont été complétés en format papier.

- **Mode de transmission**

Le questionnaire a été adressé aux animateurs des CC, chefs de projets, coordonnateurs ou adultes-relais pour une transmission basée au maximum sur la proximité des acteurs. Pour une commune, le questionnaire a été transmis directement aux conseillers.

*Objectif : 2 réponses habitants + 2 réponses acteurs locaux pour chaque conseil citoyen (environ 180 réponses)*

*Nombre de réponses reçues :* Nous n'avons pas atteint notre objectif puisque certains conseils citoyens n'ont pas pu participer à cette enquête :

- Les conseils citoyens pas toujours constitués au moment de l'enquête n'ont pas permis de récoltés le nombre de réponses attendu
- Les conseillers pas forcément à l'aise avec l'outil informatique

### 1.2.2 Calendrier

2018 :

Février : élaboration du projet et des objectifs

Mars - Avril: éléments de cadrage

Mai à septembre : diffusion du questionnaire

Novembre à janvier : traitement des réponses et rédaction du rapport

Mai 2019 : diffusion de l'enquête

## 2/ Panorama des conseils citoyens à la Réunion

### 2.1 Caractéristiques sociodémographiques des participants à l'enquête

#### 2.1.1 Répartition des enquêtés par commune et par quartier

<i>Arrt</i>	<i>Commune</i>	<i>Quartier</i>	<i>Nombre de participants à l'enquête</i>	<i>Nombre de conseillers actifs<sup>5</sup></i>
Nord	St-DENIS	Le Chaudron/Moufia2/Primat	1	5
		Le Bas Maréchal Leclerc/Butor/Vauban (Prunel)	3	9
		La Source-Bellepierre/Le bas de la Rivière/ Les Camélias	8	9
		Domenjod/Moufia	4	6
		Sainte Clotilde	4	5
	Ste-MARIE	Le Verger - La Découverte	0	12
		Gaspard - La Réserve	0	55
	Ste-SUZANNE	Centre ville - Bel air	3	13
		Village Desprez	3	16
		Bagatelle	6	15
Est	St-ANDRÉ	Cressonnière - Manguiers	1	NR
		Centre ville	6	NR
		Petit Bazar - Chemin du Centre - Fayard	0	Non constitué
		Cambuston centre	3	NR
	St-BENOÎT	Ste-Anne	2	5
		Rive droite de St-Benoît (Centre ville-Labourdonnais/Beaufond)	1	3
Sud	St-JOSEPH	Cayenne - Butor - Les Quais	0	4
		Centre-Ville - Cités	0	4
		Langevin	0	4
	St-PIERRE	Bois d'Olives	0	18
		Ravine des Cabris	0	14

<sup>5</sup> Chiffres donnés par les animateurs ou référents des conseils citoyens entre mars et décembre 2018

		Ravine Blanche	0	17
		Basse Terre - Joli Fond	0	26
		Terre Sainte	0	16
		Condé - La Concession	0	20
	LE TAMPON	La Châtoire	3	4
		Les Trois Mares	3	7
		Les Araucarias	3	4
		Centre ville	1	2
	St-LOUIS	Le Gol	4	7
		Palissade-La Chapelle-Centre ville	2	7
		Zac Avenir/gare	2	7
		La Rivière	2	7
		Roche Maigre	0	7
		Bois de Nèfles Cocos	7	7
<b>Ouest</b>	St-LEU	Portail - Bois de Nèfles	0	4
	St-PAUL	Plateau Caillou centre	1	15
		Fleurimont	0	11
		Éperon	0	23
		Grande Fontaine	0	14
		Savanna Kayamb - Corbeil Bout de L'Étang	1	18
		Périphérie du Centre ville	0	Non actif
	LE PORT	1 <sup>re</sup> ,2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> Couronne	0	9
LA POSSESSION	Cœur de St-Laurent	2	5	
	<b>TOTAL</b>		<b>76</b>	<b>434</b>

Dans le cadre des ateliers proposés par le CRCSUR, plusieurs membres ont été rencontrés (Sainte-Suzanne, Saint-Pierre, Saint-Louis). Des échanges avec plusieurs animateurs de conseils ont aussi permis de compléter ce rapport.

Pour les communes dont nous avons reçues un nombre significatif de réponse (Tampon, Sainte-Suzanne, la Possession, Saint-Denis et Saint-Louis), le CRCSUR pourra, à la demande, faire une synthèse communale.



## 2.1.2 Portrait des conseillers citoyens

2 acteurs locaux ont répondu aux questionnaires. En raison du faible nombre de réponses il nous est impossible de dégager une analyse sur ce collège, les deux réponses ont été traitées avec celles des membres habitants

### 1. Répartition selon le sexe

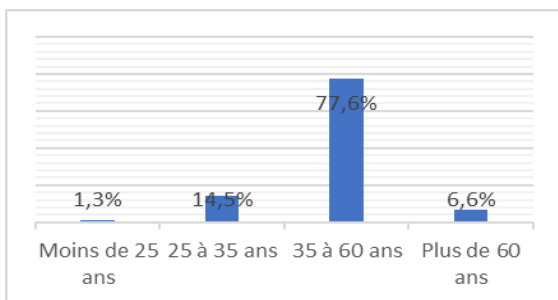


Même si un plus grand nombre de femme a répondu au questionnaire, 95% des répondants ont jugé leur conseil mixte.

### 2. Répartition selon l'âge

La grande majorité des conseillers est âgé de **35 à 60 ans**.

Au contraire, la part des jeunes de moins de 25 ans ayant répondu au sondage est très minime puisqu'elle ne concerne qu'une seule personne<sup>6</sup>. Il n'existe pas d'âge minimal requis pour être membre ; les mineurs peuvent siéger à condition d'avoir une autorisation parentale. Enfin, 5 ont plus de 60 ans (6,6%).

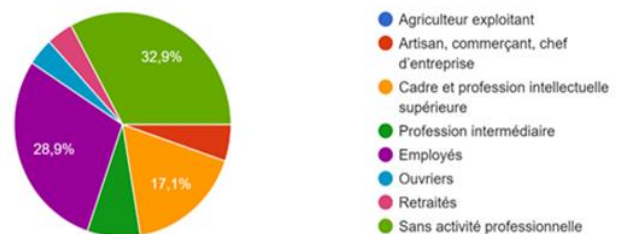


<sup>6</sup> La sollicitation des associations et instances représentatives de la jeunesse est fortement conseillée.

### 3. Situation d'emploi et catégorie socio-professionnelle

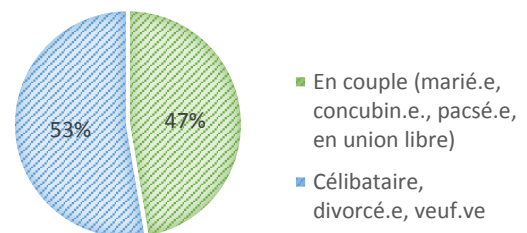
Parmi les répondants, **plus de la moitié est en emploi (56.6%)** et près d'un tiers est sans activité professionnelle (**32,9%**).

Les cadres/professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires représentent respectivement 17,1% et 7,9%, la plupart travaillant dans des métiers liés à l'éducation au social ou à la santé.



### 4. Situation matrimoniale et composition familiale et nombre d'enfants dans le foyer

#### Situation matrimoniale

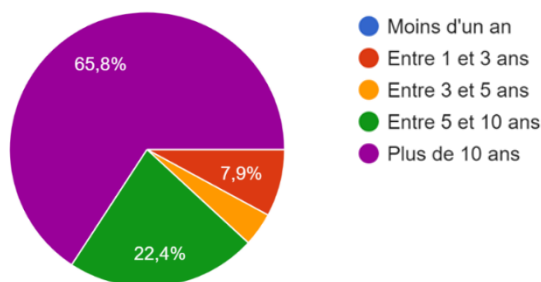


Parmi les 60 conseillers citoyens (représentant 79%) ayant au moins un enfant, 40% ont deux enfants et 38,3% ont 3 enfants et plus.





## 5. Ancienneté dans le quartier



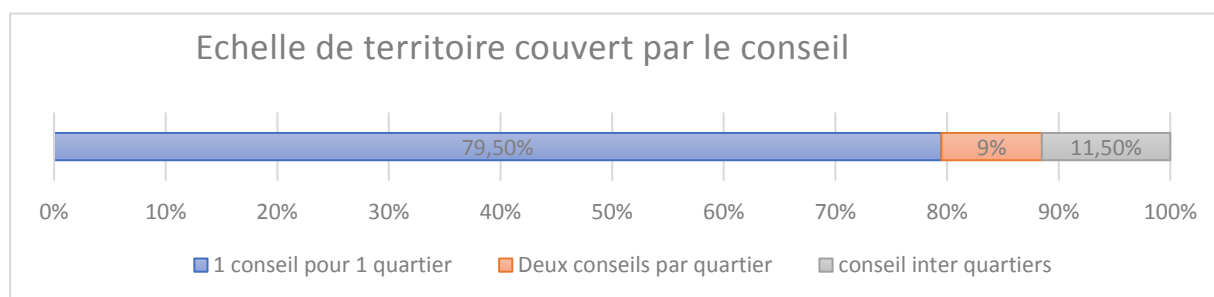
Les **deux tiers** des répondants vivent dans leur quartier depuis plus de 10 ans et 22,4% depuis au moins 5 ans.

L'ancienneté dans le quartier, généralement corrélée avec la connaissance et l'attachement à celui-ci, peut-être une source de motivation dans l'engagement des habitants dans le conseil citoyen pour contribuer l'amélioration de la vie du quartier.

## 2.2 Mode d'organisation

### 2.2.1 Création et installation du conseil citoyen

#### Echelle de territoire couvert par le conseil



Un conseil par quartier dans **79.5%**. Cela représente 35 conseils (dont 2 non actifs).

Deux conseils ont été créés sur certains quartiers. À Saint-Louis le quartier du centre-ville est ainsi scindé en deux conseils (Zac avenir/gare et Palissade/La Chapelle). C'est également le cas à Sainte Suzanne (village Desprez et Centre-Ville). Ces 4 conseils représentent 9%.

A l'inverse, cinq conseils ont choisi de rassembler plusieurs quartiers en un seul conseil, c'est le cas à St Denis et à Le Port, deux collectivités de grande taille. Ces conseils inter-quartiers représentent 11.5% des conseils.

#### Date de lancement du conseil citoyen

Les conseils citoyens ont été instaurés juridiquement par la loi Lamy du 21 février 2014.

La mise en place des conseils s'est faite de manière progressive partout en France y compris à la Réunion où les conseils ont été créés entre décembre 2014 (pour Saint-Pierre) et mai 2018 (pour Saint-Louis). **77,3%** des sondés affirment figurer sur l'arrêté préfectoral (question 14)<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> A la question 14 « Figurez-vous sur l'arrêté préfectoral portant reconnaissance de la composition de votre conseil citoyen? », 77,3% ont répondu oui, 9,3% de non et 13,4% de sait pas.

Même si les tirages au sort ont tous été organisés pour mettre en place les conseils citoyens, certains arrêtés n'ont pas pu être pris. Cela pourra être rectifié au moment du renouvellement, qui, pour certain, est prévu en 2019.

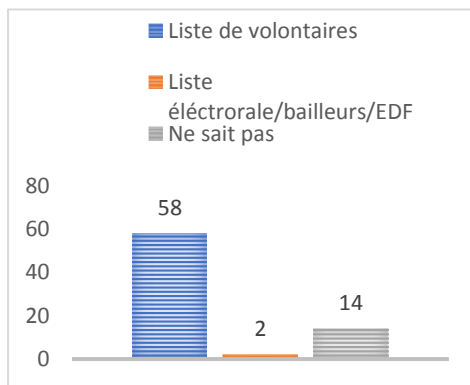
Communes	Mise en place des conseils (date des arrêtés ou des tirages au sort)
Saint Denis	Décembre 2016
Sainte-Marie	2016
Sainte-Suzanne	Janvier 2018
Saint-André	2016
Saint-Benoît	Juillet 2016
Saint-Joseph	2017
Saint-Pierre	2014
Le Tampon	Décembre 2016
Saint-Louis	Entre Décembre 2017 (Le Gol PNRU) et Mai 2018
Saint-Leu	Juin 2017
Saint-Paul	Décembre 2016
Le Port	Mars 2018
La Possession	Décembre 2016

### 2.2.2 L'engagement dans la démarche

*Source du tirage au sort et ses effets*



Comment avez-vous été sélectionné/désigné ?



Parmi les 58 tirés au sort sur une liste de volontaires, 2 habitants et 2 acteurs locaux (l'un à St André et l'autre à St Denis) déclarent avoir été sollicité par la collectivité sans préciser avoir été tiré au sort par la suite.

Selon le cadre légal, les conseils citoyens sont composés de deux collèges : habitants et acteurs locaux (associations, entreprises...). Les premiers doivent constituer au moins 50% des membres et être tirés au sort.

Le tirage au sort est posé comme un principe obligatoire par l'article 7 de la loi du 21 février 2014. Il est également mentionné dans le cadre de référence des conseils citoyens et réaffirmé dans la circulaire du 2 février 2017 : « *Le recours au tirage au sort permet d'associer les différentes composantes de la population du quartier, y compris les habitants qui spontanément ne se seraient pas portés volontaires* ».

- **Le risque du tirage au sort sur une liste de volontaires est de favoriser une catégorie d'habitants dans le sens où il ne permet pas aux personnes habituellement peu ou pas représentées dans les réseaux associatifs - et éloignées des politiques publiques - de participer.**

L'objectif est bien de toucher un public plus large et de garantir une certaine pluralité au sein du conseil.

On observe en effet qu'une partie des membres est déjà impliquée dans la vie locale :

**16%** étaient ou sont membres d'une autre instance de participation

**57.8%** sont bénévoles dans une association

- Toutefois, on peut poser l'hypothèse que **l'implication des membres volontaires au départ peut limiter la démobilisation sur le long terme.**

Chaque liste présentant ses propres limites, la méthode suggérée pour la composition du groupe habitant serait de procéder à la fois à un tirage au sort de  $X$  personnes sur une liste comme le répertoire d'immeubles localisés (RIL) ou les fichiers EDF<sup>8</sup>, couplé à un tirage au sort de  $X$  volontaires. Dans un second temps, une réunion d'information publique permet de réunir l'ensemble des membres et enfin de constituer un groupe mixte.

Par ailleurs le cadre de référence précise qu'une liste complémentaire doit être constituée en cas de défection.

### FOCUS « Sommes-nous tous égaux face à la participation ? »

#### Apports de la sociologie française

Pour Daniel Gaxie, il existe un « **cens caché** »<sup>9</sup>.

*Le terme « cens » fait référence à l'impôt que devait payer les citoyens au moyen-âge pour pouvoir voter au suffrage universel ou être éligible. Ainsi, les plus pauvres ne pouvaient pas s'exprimer ou être élu.*

Selon lui, la participation (politique)<sup>10</sup> a toujours un coût, qui n'est plus financier mais qui relève du niveau d'éducation. C'est aussi ce que Bourdieu appelle le **capital culturel**<sup>11</sup>. Il se présente sous trois formes distinctes :

- Une forme objectivée : le capital est constitué des biens matériels culturels (livres, tableaux, disques, etc.),
- Une forme institutionnalisée : les diplômes scolaires,
- Une forme incorporée : c'est l'habitus culturel. Il se construit par la socialisation et comprend par exemple l'aisance sociale et la capacité à s'exprimer en public.

Or ce capital n'est pas réparti de manière égalitaire dans la population ou pour reprendre les mots de Gaxie « *La politisation différentielle des classes sociales, se trouve liée aux inégalités culturelles, elles-mêmes principalement déterminées par les inégalités scolaires qui séparent les groupes sociaux* ».

<sup>8</sup> Les listes, électorale et des bailleurs sociaux, peuvent aussi être utilisées mais peuvent exclure certaines personnes non inscrites ou ne résidant pas dans le parc des organismes HLM.

<sup>9</sup> Daniel GAXIE est professeur de science politique à l'université de Paris I-Sorbonne, et l'auteur de « Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique », 1978.

<sup>10</sup> Même si les conseils citoyens sont normalement neutres de toute attention politique, on peut admettre que les « coûts de la participation » en ce qui concerne le vote se retrouveront vraisemblablement dans la participation au sein d'un conseil citoyen.

<sup>11</sup> Pierre BOURDIEU est l'un des sociologues français les plus importants, il a notamment développé les concepts de « capital » et « d'habitus » pour appuyer ses théories de la reproduction sociale et de la domination.

Pierre Bourdieu constate quant à lui que la participation dépend du sentiment d'avoir le droit à la parole et d'être légitime. Ces sentiments dépendent également de la position occupée dans l'espace social.

- Le conseil citoyen peut être pensé comme un outil permettant l'expression des « sans voix » (abstentionniste, habitants des territoires marginalisés...) et peuvent avoir comme objectif de faire participer les personnes qui ne le font pas habituellement afin de leur permettre de s'exprimer.
- **Les membres ne sont pas tous égaux face à la prise de parole.** Cet instance peut aussi être utilisée comme **un levier, permettant à ces membres de renforcer leur pouvoir d'agir et leur confiance en eux.**

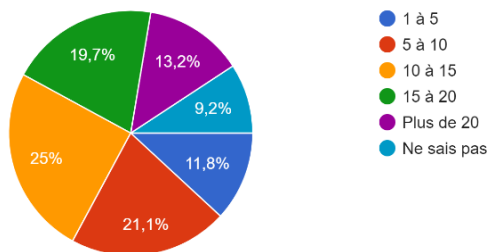
« Tout en étant conçus comme une instance de participation très ambitieuse, et tout en ayant bousculé le paysage traditionnel de la politique de la ville, les conseils citoyens ne parviennent pas à déployer les effets escomptés comme l'intégration des habitants des quartiers dans les décisions cruciales qui les concernent. » <sup>12</sup>.

#### Nombre de membres

**80%** des membres le sont depuis la création de leur conseil dont près de la moitié (**46,1%**) est membre de son conseil depuis plus d'un an. **26.3%** sont membres depuis 6 mois à 1 an et **27.6%** nouveaux membres (moins de 6 mois).

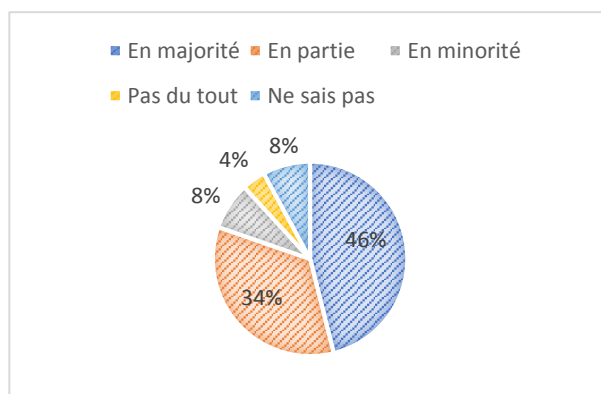
Ces chiffres sont à mettre en lien avec la mise en place récente de la majorité des conseils citoyens sur l'île.

#### Nombre de conseillers citoyens (origine)



A l'origine près d'un tiers, **32,9%** des conseils étaient composés de plus de 15 membres (habitants et acteurs locaux). Aujourd'hui, le collège habitants comportent **moins de 10 membres** dans **81.6%** et moins de 10 acteurs locaux dans 73.7% des conseils citoyens.

#### S'agit-il des mêmes membres entre la création et aujourd'hui ?



Dans toutes les communes, on observe un turn over des conseils citoyens, qu'il s'agisse de quelques membres ou de la totalité, même si certains noyaux perdurent.

Pour **65.8%**, le nombre de conseillers investis dans le conseil n'est pas suffisant.

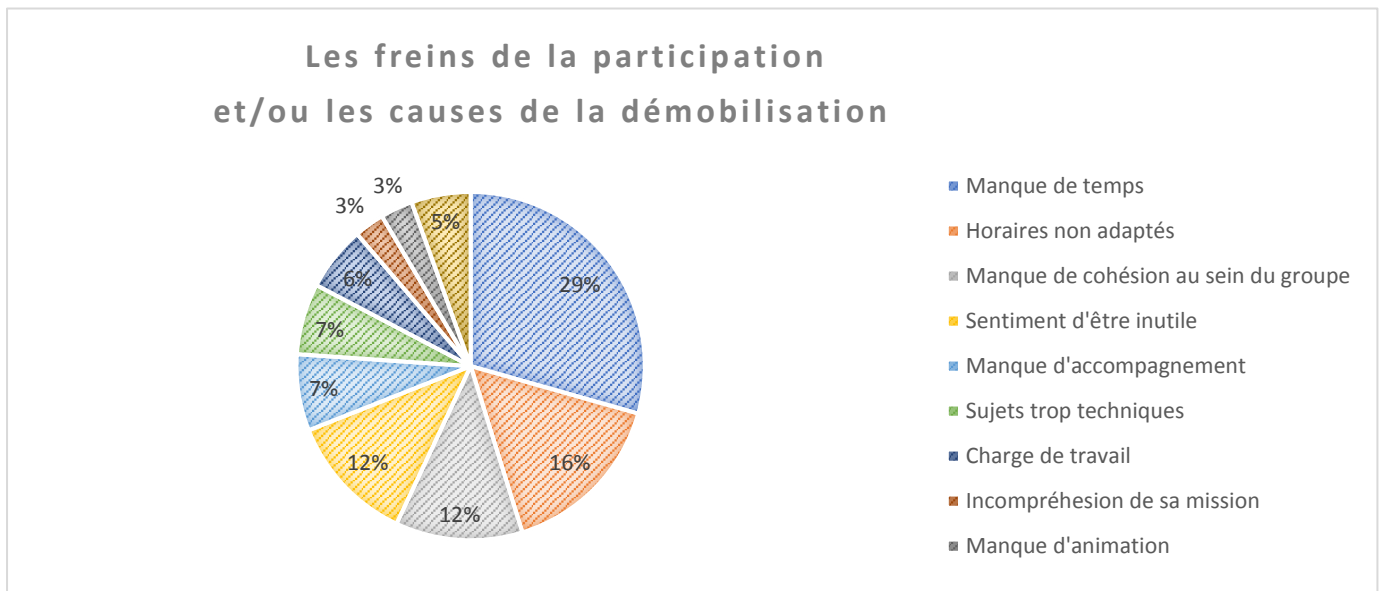
<sup>12</sup> Extrait de la synthèse de la commission nationale du débat public parue le 28/01/2019 « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens »

*Les motivations à participer au conseil citoyen Versus les freins à la mobilisation ou les causes de démobilisation*

La principale motivation de cet **engagement citoyen** réside dans la volonté de **développer le quartier** afin d'**améliorer le cadre de vie**. En arrière-plan il s'agit de **changer l'image** du quartier, pour que de cette valorisation découle de l'attractivité. 43 conseillers interrogés ont avancé l'un, l'autre ou ces deux arguments.

14 ont mis en avant l'importance de **faire le lien entre habitants et instances**, de transmettre les besoins et tenter d'y apporter des réponses.

La convivialité est également recherchée par les membres des conseils citoyens puisque pour **93,4%** l'ambiance et la bonne entente sont des critères importants. Ainsi, même si le manque de cohésion sociale est parfois identifié comme un frein (12%), **86,8%** qualifient de plutôt bonnes ou très bonnes, les **relations entre conseillers** et **85,5%** les relations avec l'équipe du contrat de ville.



*Pour cette question, nous avons demandé aux enquêtés de choisir 3 éléments numérotés de 1 à 3, 1 étant l'élément le plus important, parmi une liste de 10 propositions. Ainsi pour le traitement de cette question nous avons attribués entre 1 et 3 points à chaque réponse afin d'obtenir les résultats suivants.*

Si le manque de temps reste le frein principal identifié, on note quelques différences entre les réponses des femmes et celles des hommes.

	Sur les 48 femmes	Sur les 28 hommes	Commun
Manque de temps	32,6%	23,8%	29%
Horaires non adaptés	18,4%	11,3%	16%
Manque de cohésion de groupe	12,5%	10,7%	12%
Sentiment d'être inutile	7,6%	18,5%	12%

En effet, les femmes avancent plus souvent le manque de temps et les horaires inadaptés que les hommes. Pour ses derniers, le sentiment d'être inutile représente un frein non négligeable même si le manque de temps reste le motif le plus important.



**Les familles monoparentales concernent 45,8% des femmes** et 14% hommes interrogés. Parmi les familles monoparentales, **19 femmes sur 22 ont cité le manque de temps au moins une fois**. Chez ce même public les horaires inadaptés représentent 21% des réponses.

- **Ainsi, une des vigilances que doivent avoir les animateurs des conseils citoyens est de veiller à des horaires et une durée de réunion n'excluant pas certaines catégories de personnes.**

La principale motivation des habitants d'intégrer un conseil citoyen est de pouvoir s'exprimer sur des sujets qui les touchent, eux ou leur quartier. Les contours de cette instance sont encore flous et les enquêtés ont souvent exprimé ne pas comprendre totalement les limites des missions qui leur sont confiées.

### 2.2.3 Fonctionnement

**88%** des conseillers estiment que leur conseil fonctionne.

#### *Statut légal du conseil citoyen*

Les conseils citoyens de la Réunion n'ont pas de statut juridique. **Aucun** conseil citoyen n'était constitué en association au moment de l'enquête.

#### *Avantages et inconvénients du statut associatif*



#### « Pour une plus grande autonomie et capacité d'action »

- Avoir son propre budget, demander des subventions, gestion financière
- Meilleure reconnaissance, légitimité et crédibilité, être identifié et avoir plus de poids par les partenaires
- Attirer de nouveaux membres
- Organisation et rôles mieux définis
- Possibilité de porter des actions, projets facilités
- Être autonome
- Avoir plus de moyens (local et outils de communication)
- Avoir une assurance
- Pouvoir créer des emplois



#### « Un investissement qui peut faire peur »

- Demande **du temps et un investissement qui peut paraître trop important** notamment au lancement
- Le fonctionnement trop cadré induirait pour certains une hiérarchie avec l'élection d'un Président et des membres de bureau et risque de compromettre la volonté d'égalité entre les membres. De plus la **peur de l'accaparement** du projet est évoquée tout comme celle d'être perçu davantage comme une association plutôt qu'habitant possédant l'expertise d'usage
- Redoute le **manque de moyens humains et logistiques**, comme si une fois l'association créée les membres habitants ne seraient plus partie prenante et ne resteraient pas

### Avantages et inconvénients du non statut associatif

#### « Un fonctionnement moins contraignant »

- Fonctionnement facilité (pas de statuts, de Président ou de cotisations) permettant plus de souplesse et d'adaptabilité
- Moins de gestion administrative (budget) et moins de responsabilités et d'engagements

#### « Une autonomie et une reconnaissance qui peuvent être limitées »

- Moins reconnu des partenaires et par la population
- Manque de membres
- Manque de structuration et de moyens pour se faire connaître et reconnaître (impossibilité de demander une subvention)
- Dépendance vis-à-vis de la mairie et de l'Etat et moins d'autonomie dans le portage de projet et dépendance vis-à-vis de la structure porteuse du budget

### Règlement intérieur

Au moment de l'enquête, **3/4** des conseils citoyens ont établi une charte ou un règlement intérieur. 14.5% n'en a pas encore établi, cela concerne 6 quartiers sur 3 communes.

### Fréquence des réunions

#### Réunions formelles



**3/4** des conseils citoyens se réunit au moins une fois par mois

**20%** se réunissent moins d'une fois par mois

#### Réunions informelles

**30%** ne se réunissent jamais sur des temps informels et autant le font au moins une fois par mois

### Participation des membres



Entre **5 à 10** : c'est le nombre de participants aux réunions formelles dans plus de la moitié des cas (55.3%). Dans 29% on compte entre 1 à 5 membres par réunion et dans 15.7% ils sont plus de 10 membres.

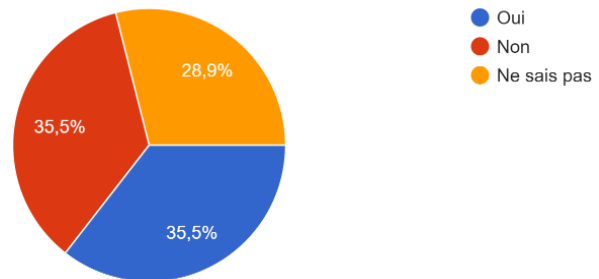


### Le local

Le cadre de référence prévoit qu'«un ou plusieurs locaux sont prévus pour accueillir le conseil citoyen<sup>13</sup>». Ce local n'est pas forcément exclusivement dédié au conseil, il peut s'agir d'un local partagé.

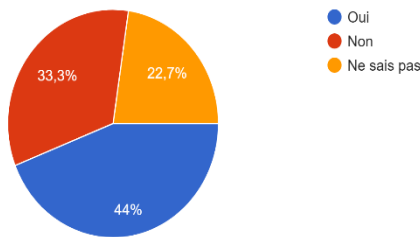
Parmi les conseils disposant d'un local, certains regrettent que celui-ci ne soit pas toujours le même et qu'il ne leur soit pas exclusivement réservé. Cela jouerait selon eux sur la visibilité auprès des habitants. Les créneaux libres n'étant pas toujours adaptés aux disponibilités des conseillers<sup>14</sup>, cette contrainte logistique peut parfois amener quelques difficultés d'organisation, tout comme le manque d'équipements.

Le local répond-il à vos besoins ?



### Ressources financières et budget

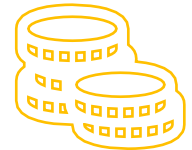
Disposez-vous de ressources financières pour votre fonctionnement ?



Les financements proviennent à :

**39,5%** du contrat de ville,

**27,6%** du FPH,



Plus d'un tiers des répondants ne connaissent pas les sources du financement.

Le budget est utilisé pour la mise en place de **projets autour du pouvoir d'agir** (32 réponses), pour du **fonctionnement** (23 réponses) ou pour de la **communication** (25 réponses)

L'article 10 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 crée un congé d'engagement associatif « *A tout salarié membre d'un conseil citoyen dont la composition a été reconnue par le représentant de l'Etat [...] pour siéger dans les instances internes du conseil citoyen et participer aux instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain* »

Pour mettre en œuvre le droit à congé du salarié mentionné à l'article L. 3142-54-1, une convention ou un accord d'entreprise ou, à défaut, un accord de branche peut fixer les conditions de maintien de la rémunération du salarié pendant la durée de son congé

5 conseillers déclarent bénéficier du congé d'engagement associatif dont 4 bénéficient d'un maintien de salaire.

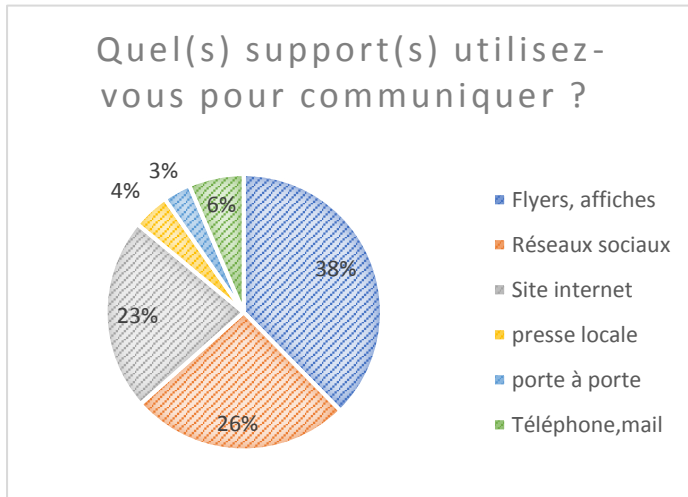
<sup>13</sup> Cf Cadre de référence page 14

<sup>14</sup> Notons que la contrainte horaire est l'un des principaux freins à la mobilisation (cf pp13-14)

## 2.2.4 Communication

### Supports de communication

**3/4** des conseils utilisent des supports de communication, dans **38%** des cas il s'agit d'affiches et de flyers et dans près de **50%** la communication se fait sur internet (réseaux sociaux ou sites).



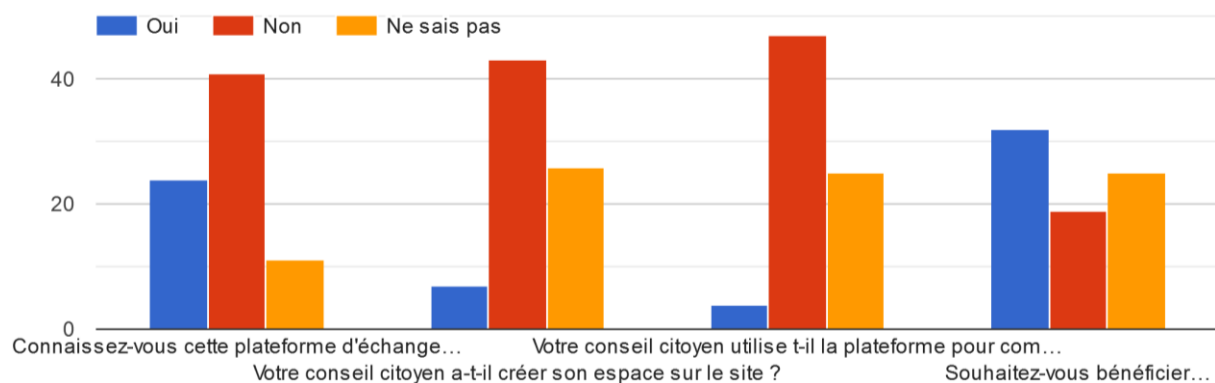
Ces supports sont principalement utilisés pour :

- La diffusion auprès des habitants et acteurs locaux : présentation du conseil, de ses missions, objectifs, informations générales concernant les habitants, les actions sur le quartier, appel à la mobilisation
- L'échange d'informations entre les membres : dates des réunions du conseils et instances institutionnelles et information

**29%** des conseillers déclarent que leur conseil a mis en place une **adresse mail dédiée**.

### Focus sur la plateforme [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr)

Le site internet dédié aux conseils citoyens a été mis en place par la Fédération des Centres Sociaux en 2016 en réponse aux besoins d'échange et de valorisation exprimés par les conseils citoyens. Cette plateforme d'échange nationale s'adresse au grand public pour permettre de suivre l'actualité des conseils citoyens, les localiser et accéder à des ressources documentaires. Pour les conseillers inscrits, elle permet d'échanger sur le forum, partager des documents, mettre à jour la fiche de leur conseil ou encore recevoir la lettre d'information.



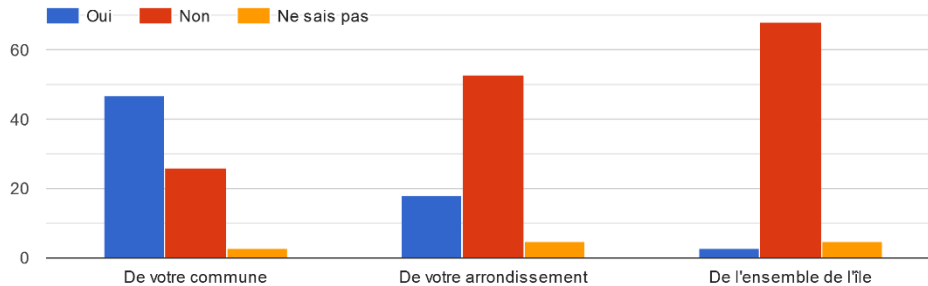
**24** connaissent la plateforme → **7** ont déjà créé leur espace → **4** l'utilisent

**41** ne connaissent pas la plateforme → **32** membres souhaitent bénéficier d'un accompagnement. En 2018 et 2019, à la Réunion, près de 60 membres sont inscrits et 14 conseils citoyens ont créé leur espace sur la plateforme. Le CR-CSUR, en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux de France organise des ateliers de présentation et d'accompagnement pour l'inscription et la prise en main des outils disponibles.

### Les liens entre les conseils citoyens

Si **61.8%** des conseillers sont **en contact avec les autres conseils de leur commune**, ils ne sont plus que **23.7%** au niveau de l'arrondissement et seulement **4%** au niveau de la région.

Etes-vous en contact avec les conseils citoyens:



## 2.3 Premiers éléments de synthèse

Dans cette deuxième partie, nous avons présenté quelques éléments, liés aux principes fondamentaux, permettant aux conseils citoyens de prendre leur place dans la co-construction du contrat de ville. Dans la partie suivante, nous proposons d'interroger la notion de participation et de co-construction toujours sous le prisme des principes régissant les conseils citoyens :

- **Indépendance et neutralité :**
  - o Les moyens mis à disposition pour leur fonctionnement leur permettant de participer librement (partie 2)
  - o Vis-à-vis des pouvoirs publics <sup>15</sup> (partie 3)
  - o Une animation neutre et favorisant le pouvoir d'agir (partie 3)
- **Présence d'acteurs locaux et d'habitants du quartier tirés au sort** (partie 2<sup>16</sup>) et **représentation dans les instances du contrat de ville** (partie 3)
- **Liberté d'expression et possibilité pour chacun des membres d'émettre des propositions et avis et égalité de parole entre les membres**<sup>17</sup> (partie 2)
- **Souplesse dans l'organisation pour ne pas entraver la mobilisation citoyenne** (horaire adapté...) (partie 2 et 3)

<sup>15</sup> L'indépendance vis-à-vis des partis politiques, syndicats et associations culturelles n'a pas été traitée dans le questionnaire

<sup>16</sup> Cf « source du tirage au sort et ses effets » p.10,11,12

<sup>17</sup> Idem

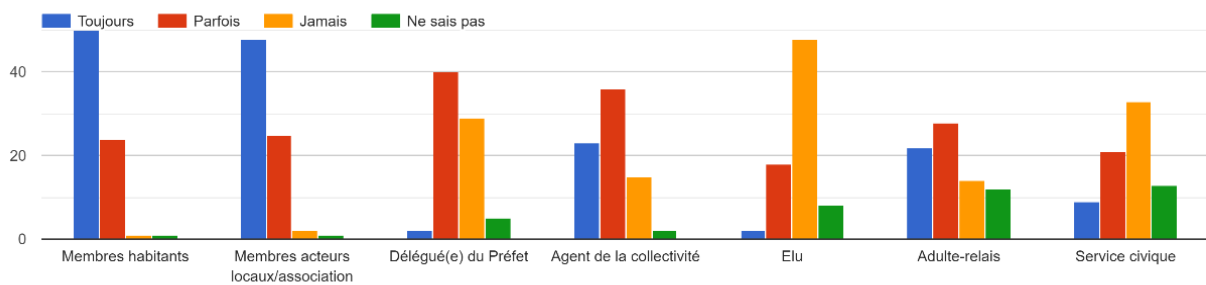
### 3/ Conseils citoyens : quelle animation ? quelle participation ?

#### 3.1 L'animation du conseil citoyen

L'animation est primordiale pour le bon fonctionnement et la pérennité du conseil citoyen. Il est fréquent que cette fonction soit assurée par un agent de la collectivité (cf 3.1.2). Questionner l'animation et la présence des partenaires dans les réunions revient également à interroger la neutralité et l'indépendance des conseils citoyens.

##### 3.1.1 Participation aux réunions du conseil citoyen

Qui assiste aux réunions du Conseil Citoyen ?



Les membres habitants et acteurs locaux, constituent, logiquement, la quasi-totalité des participants aux conseils citoyens. Les agents des collectivités et adultes-relais ont également une place importante dans les réunions puisqu'ils sont respectivement **78%** et **66%** à être « toujours ou parfois présents ». Nous verrons qu'ils occupent également une place significative dans l'animation des conseils.

Les élus et délégués du Préfet sont quant à eux invités ponctuellement. Ces réponses montrent donc une indépendance partielle vis-à-vis des pouvoirs publics.

**72%** des sondés estiment leur conseil politiquement indépendant, 16% pensent le contraire et 12% ne se prononcent pas.

##### 3.1.2 L'animation et l'accompagnement du conseil citoyen

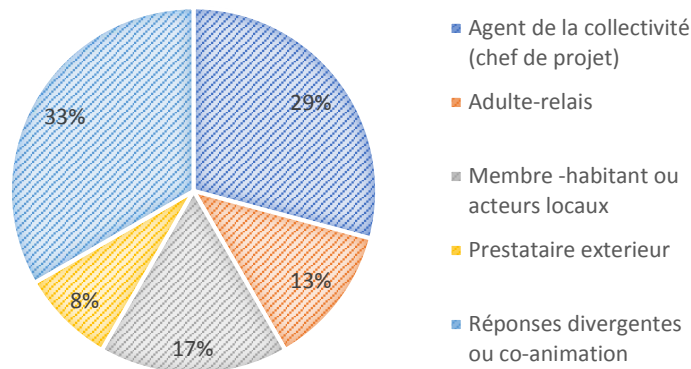
###### *L'animation du conseil citoyen*

**Dans un premier temps, il n'est pas rare que l'animation soit assurée par un ou plusieurs tiers**, qu'ils soient agents de la collectivité, adultes-relais ou prestataires.<sup>18</sup> Dans tous les cas, l'animateur doit être neutre et au service du conseil citoyen.

On remarque que **29%** des conseils sont animés par un agent de la collectivité, le plus souvent il s'agit d'un chef de projet.

<sup>18</sup> Le traitement de cette question a été réalisé par commune pour une meilleure représentation de la réalité. Toutefois, un certain nombre de divergences a été observé (1/3 des réponses). Cela peut s'expliquer par une coanimation de certains conseils entre les membres et un agent de la collectivité.

## Qui anime le conseil citoyen?



A terme, la fonction d'animation du conseil citoyen « *a vocation à être exercée par un ou plusieurs membres du conseil citoyen, soutenus par un « tiers neutre » qualifié* »<sup>19</sup>. Certains conseils de St Denis (BBCL et Prunel) ont précisé avoir un système d'animation tournante prévu dans leur règlement, ils sont soutenus par l'association junior busin'ESS. Le choix d'internaliser ou d'externaliser la fonction va dépendre des ressources financières du conseil et/ou de la commune, des compétences des conseillers (pour assurer cette fonction eux-mêmes) et des prestataires localement disponibles pour assurer cette mission.

- **Le rôle de l'animateur est triple :**
  - **Mobiliser**
  - **Faire participer sans faire à la place des habitants** (recueillir les avis, permettre la réflexion et l'expression de tous)
  - **Soutenir les membres dans leur mission** (lien avec les partenaires, préparation aux instances de pilotage, soutenir l'élaboration et la mise en place de projets...)
- **Pour cela, il est certain que l'animateur doit être formé et sensibilisé aux freins de la participation afin de garantir l'expression de tous les membres par l'utilisation d'outils adaptés.**

#### *L'ordre du jour des réunions de conseil citoyen*

Un ordre du jour est toujours établi dans **67%** des cas et parfois établi dans 25% des cas (8% ne sait pas)<sup>20</sup>.

Tout comme la question sur l'animation il y a quelques divergences de réponses entre membres des conseils d'un même quartier concernant les personnes qui établissent cet ordre du jour.

Il est envoyé avant la réunion dans **73,7%** des cas. Non envoyé dans 18,4% et 7,9% ne se prononcent pas.

<sup>19</sup> Circulaire du 2 février 2017, article 2.4 L'animation des conseils citoyens

<sup>20</sup> Traitement par conseil

### L'accompagnement des conseils citoyens

Sur les 8 communes/24 conseils, seules **2 communes** (Saint-Louis et La Possession) et **3 conseils** ont déclaré bénéficier d'un accompagnement à l'unanimité.

Cependant, il faut noter qu'au sein d'un même conseil, les réponses à cette question divergent. *Par exemple sur le quartier Bagatelle à Ste Suzanne, 1 conseiller a déclaré ne pas bénéficier d'accompagnement, 1 ne sait pas alors que les 4 autres ont déclaré le contraire. On peut poser l'hypothèse que la fonction d'accompagnement n'a pas été identifiée par ces conseillers. L'argument de l'ancienneté ne pouvant pas être mis en avant puisque les 6 conseillers sont tous membres originels de ce conseil récent (6 mois à 1 an).*

Il en va de même pour les conseillers d'autres conseils, au total 12 conseillers (issus de 5 communes/9 quartiers) différents, déclarent de pas bénéficier d'accompagnement et 4 ne se prononcent pas.

Parmi les 60 ayant indiqué bénéficier d'un accompagnement, les **2/3** (40 conseillers) ont jugé cet accompagnement suffisant. Sur les 20 restants, 12 ont jugé cet accompagnement insuffisant et 8 ne se prononcent pas.

« Selon vous, comment cet accompagnement pourrait-il être renforcé ? »<sup>21</sup>

Propositions	Nombre de fois cités
<b>Formations</b>	11
<b>Être plus nombreux en se faisant connaître</b>	6
<b>Un accompagnement qui dure dans le temps</b>	5
<b>Plus de réunions et d'informations et partage avec d'autres conseils citoyens</b>	4
<b>Des outils et moyens (communication et informatique)</b>	4
<b>La présence plus régulière d'élus</b>	3

### Formations

Près de la moitié des conseillers (40 soit **52,6%**) ont bénéficié d'une formation. Parmi les 40 conseillers ayant suivi au moins une formation, 25 ont suivi 2 formations ou plus, les thématiques les plus récurrentes portaient sur les sujets suivants :

Thématique de la formation	Conseillers ayant suivi cette formation (en nombre)
<b>Politique de la ville « les fondamentaux »</b>	19
<b>Participation des habitants</b>	16
<b>Animation de réunions</b>	26
<b>Prise de parole en public</b>	14
<b>Temps d'échange collectif</b>	14
<b>Initiation à la médiation</b>	2

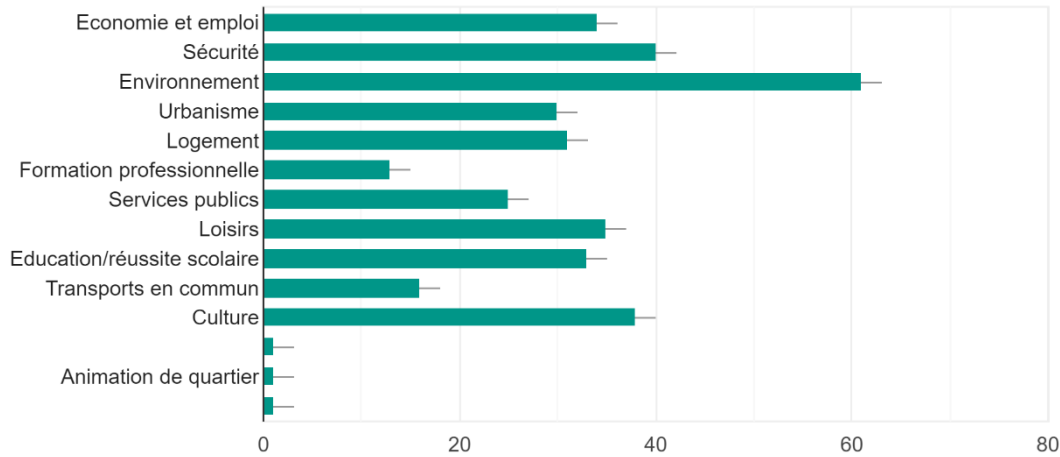
On observe une grande disparité selon les communes. Certaines n'ont pas encore proposé de formation du fait de la mise en place très récente de leur(s) conseil(s).

<sup>21</sup> 37 personnes ont répondu à cette question ouverte, le tableau synthétise les réponses les plus souvent citées

## 3.2 Missions principales et relations entre les conseils citoyens et les autres acteurs du contrat de ville

### 3.2.1 Thématiques principales et missions des conseils citoyens

Quelles sont les thématiques principales abordées par le Conseil citoyen ?



**L'environnement, la sécurité et la culture sont les principales thématiques traitées par les conseils citoyens.**

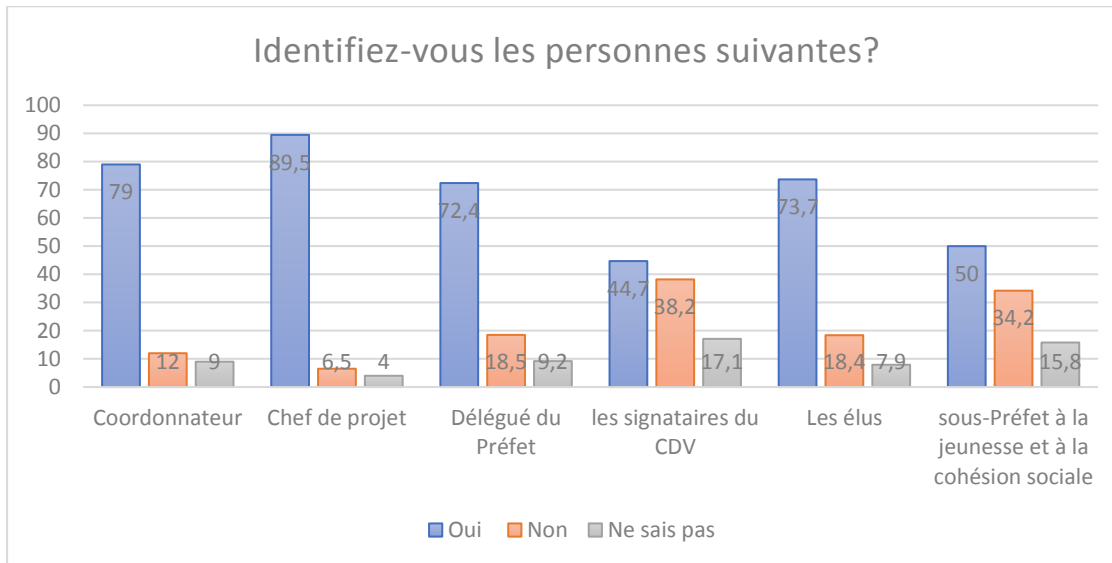
Les missions attribuées à votre conseil citoyen

**84%** comprennent leurs missions.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Permettre l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels	45 (59.2%)	25 (32.9%)	1 (1.3%)	2 (2.6%)	3 (4%)
Co-construction des contrats de ville à toutes les étapes et sur tous les volets	27 (35.5%)	31 (40.8%)	7 (9.2%)	5 (6.6%)	6 (7.9%)
Initier, porter ou accompagner des projets pour les quartiers	44 (57.9%)	27 (35.5%)	3 (4%)	0	2 (2.6%)
Autre : gestion du fond de participation des habitants, atelier santé ville	24 (31.6%)	33 (43.5%)	10 (13.1%)	2 (2.6%)	7 (9.2%)

L'animateur du conseil doit veiller à fournir les éléments permettant à l'ensemble des membres de bien comprendre leur champ d'action. Le site [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr) peut être utilisé pour télécharger des ressources documentaires ou s'inspirer des réalisations de certains conseils comme le lexique de la Politique de la ville élaboré par les conseillers de St Denis.

### 3.2.2 Les relations avec les acteurs du contrat de ville

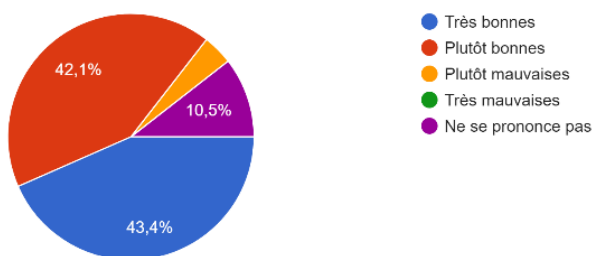


Si les coordonnateurs et chefs de projets sont bien repérés par les conseillers, d'autres acteurs de la politique de la ville semblent moins bien identifiés. Cela peut s'expliquer par la présence des équipes projets ainsi que des délégués du préfet dans le « quotidien » des conseillers citoyens. Les contacts avec les signataires du contrat de ville et le sous-Préfet étant moins réguliers.

L'article 153 de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ouvre aux conseils citoyens la possibilité de saisir le Préfet des difficultés particulières rencontrées par les habitants : « *Cette saisine fait l'objet d'une transmission au maire, au président de l'établissement public de coopération intercommunale et aux signataires du contrat de ville.* »<sup>22</sup>

De manière générale, comment qualifiez-vous :

Les relations avec les équipes projets



**85.5%** qualifient de bonnes ou très bonnes les relations avec les équipes projet.

La relation avec les autres partenaires

**55.3%** ont de bonnes relations avec le/la délégué.e du Préfet (42 sur 76) mais ils sont également plus d'**1/3** à ne pas les connaître.

Plus de la moitié des conseillers ne connaît pas les signataires des contrats de ville et le Sous-Préfet à la jeunesse et à la cohésion sociale.

<sup>22</sup> LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine - chapitre 2 - article 7



	Très bonne	Plutôt bonne	Plutôt pas bonne	Très mauvaise	Ne connaît pas/ Ne sais pas
Délégué du Préfet	11 (14.5%)	31 (40.8%)	7 (9.2%)	0	27 (35,5%)
Les signataires du contrat de ville	12 (15.8%)	20 (26.3%)	5 (6.6%)	0	39 (51.3%)
Les élus	11 (14.5%)	32 (42.1%)	11 (14.5%)	0	22 (28.9%)
Sous-Préfet à la jeunesse et à la cohésion sociale	12 (15.8%)	19 (25%)	4 (5,2%)	0	41 (53.9%)

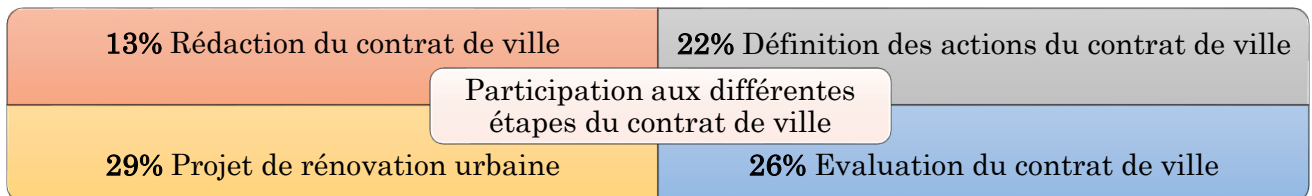
### 3.3 Peut-on parler de co-construction ?

L'article 7 de la loi Lamy confie aux conseils citoyens plusieurs missions :

- Il est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.
- Il participe à toutes les instances de pilotage du contrat de ville et à celles relatives au projet de renouvellement urbain.

#### 3.3.1 La place des conseils citoyens dans l'animation du contrat de ville

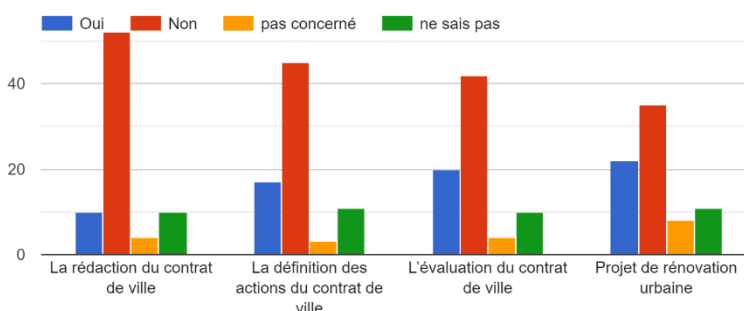
Nous avons vu précédemment quelques limites dans la participation des conseils citoyens au sein des instances de pilotage.



Les conseils citoyens sont associés de manière inégales aux étapes du contrat de ville

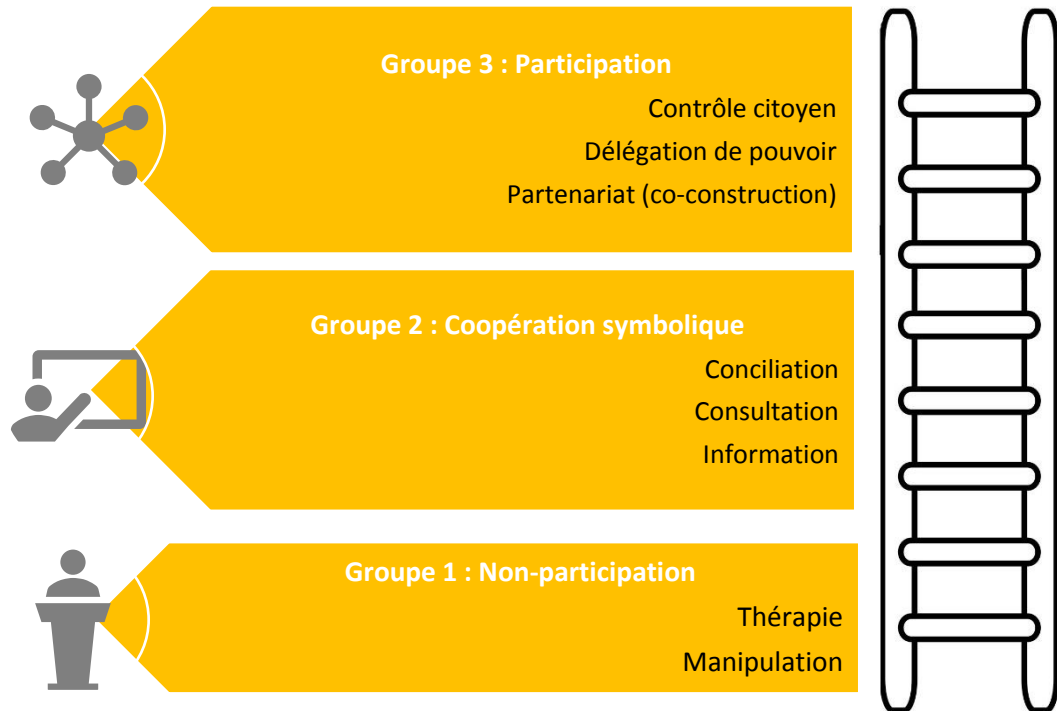
Pour la première étape (rédaction du contrat de ville) le faible pourcentage s'explique par la mise en place des conseils citoyens à partir de 2016. La plupart des conseils n'existaient pas encore, certains ont pu être associés en tant que partenaires ou par le biais des tables de quartier.

#### Avez-vous été associé à



### 3.3.2 La place des conseils citoyens sur l'échelle de participation

Afin de questionner la participation des conseils citoyens, nous proposons de nous inspirer de l'échelle de participation<sup>23</sup>. Il existe 8 niveaux correspondant à des degrés différents auxquels les citoyens peuvent être impliqués ou prendre des responsabilités. Il est possible de regrouper ces 8 niveaux en 3 groupes, seuls les groupes 2 et 3 seront traités ici.



**Information** : Les conseillers sont informés sur les décisions et les projets mis en œuvre par la collectivité et les élus. La communication est de type unilatéral. Les conseillers ne donnent pas leur avis. **70%**

**La consultation** : Le projet est initié et géré par l'institution mais l'avis des conseillers est sondé (sans forcément être pris en compte). L'avis des habitants peut être recueilli par des méthodes d'enquêtes ou par des réunions publiques. **60.5%**

**La concertation L'expertise d'usage**<sup>24</sup> des conseillers en tant qu'habitants est sollicitée en amont de certains projets, (même si les pouvoirs publics ne sont pas tenus de suivre les recommandations des citoyens.). Le fort niveau d'insertion des conseillers dans les différentes étapes permet une prise de décision éclairée. **59%**

Le niveau qui nous intéresse particulièrement est le suivant :

**La codécision ou co-construction** Les conseils citoyens participent aux processus de décisions, de délibération ou à la gestion du budget relatifs aux politiques

<sup>23</sup>Arnstein (1969) Pour en savoir plus sur l'échelle de la participation : <https://www.coe.int/fr/web/compass/citizenship-and-participation>

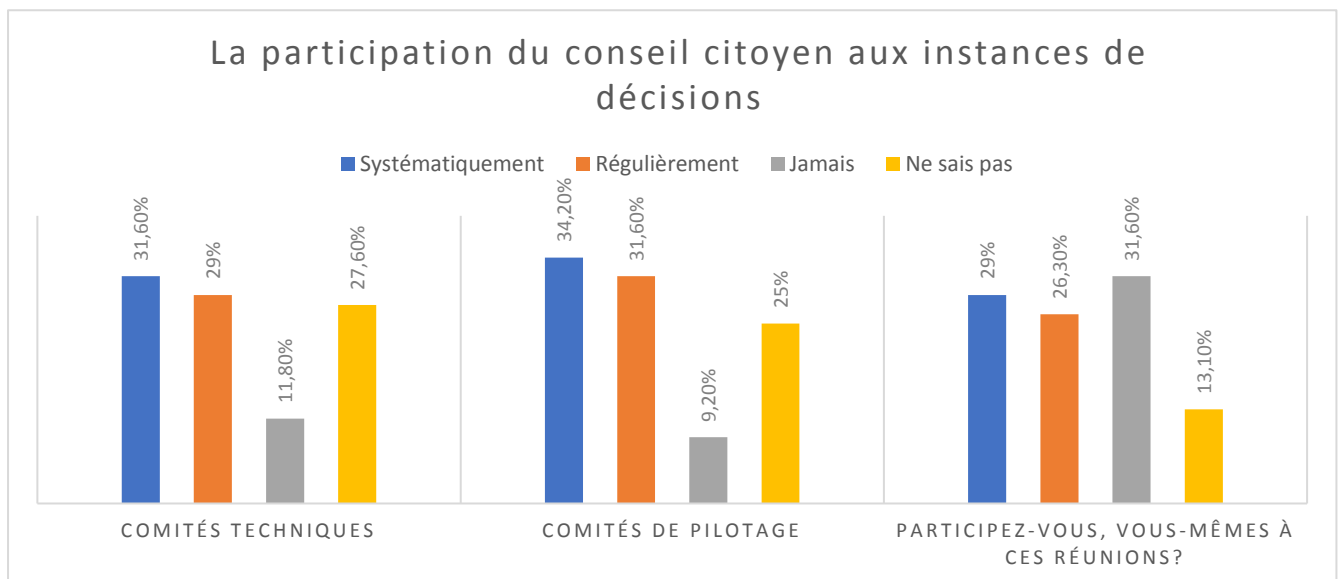
<sup>24</sup> L'expertise d'usage a pour objectif de compléter l'expertise technique des institutions dans une logique d'évaluation continue des politiques publiques.

publiques. Le conseil citoyen peut initier des projets. Les décisions sont prises collectivement par l'ensemble des partenaires. **52.6%**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Ne sais pas
Information	23 (30.2%)	30 (39.5%)	11 (14.5%)	9 (11.9%)	3 (3.9%)
Consultation	19 (25%)	27 (35.5%)	17 (22.4%)	7 (9.2%)	6 (7.9%)
Concertation	17 (22.4%)	28 (36.8%)	12 (15.8%)	6 (7.9%)	13 (17.1%)
Co-construction	16 (21.05%)	24 (31.6%)	10 (13.1%)	16 (21.05%)	10 (13.2%)

On remarque que plus on monte dans l'échelle de participation et moins les conseillers répondent positivement. Or, l'objectif défini par la loi Lamy est bien de promouvoir la co-construction des politiques publiques et ne se limite pas à l'information et la consultation des habitants.

### 3.3.3 Focus sur la participation aux instances de décisions



Près d'**1/3** des conseils **participent systématiquement aux instances de décisions** et autant participent de manière régulière. On remarque que plus de la moitié des répondants participent eux-même à ces instances. Une part relativement importante (**1/4**) des conseillers ne semble pas savoir reconnaître les instances de participation.

#### Nombre de conseillers participant au comité de pilotage



1  
18.5%

2 ou 3  
75%

4 ou 5  
6.5%

### Désignation des représentants

Les volontaires et/ou les conseillers disponibles participent aux comités de pilotage. Ils sont désignés sur proposition et/ou en concertation, parfois officialisés par un vote.

Certains conseillers soulignent l'importance des compétences intrinsèques de ces représentants (compréhension, langage institutionnel, capacité à rendre-compte)<sup>25</sup>.

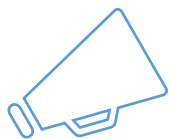
### La préparation et la participation aux comités de pilotage

	Systematiquement	Régulièrement	Jamais	Ne sais pas
Les documents de travail vous sont-ils transmis en amont des réunions ?	15.8%	22.4%	35.5%	26.3%
Avez-vous des réunions de préparation au comité de pilotage ?	15.8%	17.1%	42.1%	25%
Prenez-vous/Vous donne-t-on la parole lors des réunions ?	26.4%	34.2%	11.8%	27.6%

- Une des conditions permettant aux conseils citoyens d'occuper une place dans la co-construction est d'être au même niveau d'information que l'ensemble des partenaires du contrat de ville. Ainsi, ils doivent avoir accès aux documents et parfois être accompagnés en amont de la réunion pour comprendre les enjeux et les éléments clés qui seront présentés.

La possibilité de prise de parole n'étant pas égale d'un individu à un autre<sup>26</sup>, les animateurs des réunions doivent veiller à donner la parole à l'ensemble des participants, y compris les conseils citoyens.

### Le rôle du Conseil Citoyen au sein du comité de pilotage



« Interpeller » **75%**

*Récolter et faire connaître les préoccupations des habitants*



« Consulter » **75%**

*Donner son avis*



« Participer » **64.5%**

*Participer aux échanges au sein du Contrat de Ville (sans néanmoins y être décisionnel)*



« Décider » **39.5%**

*Au même titre que l'ensemble des signataires du contrat de ville*

Au sein du comité de pilotage, le conseil citoyen est surtout reconnu pour son expertise d'usage. Il permet de faire le lien entre les besoins des habitants et les projets proposés par les partenaires. Le rôle décisionnel doit pouvoir être renforcé afin d'assurer une véritable co-construction.

<sup>25</sup> Cela renvoie aux conditions de la participation soulignées en partie 2.2.2

<sup>26</sup> Cf partie 2.2.2 et concept de capital culturel

## Quelques préconisations pour ne pas conclure

La mise en place des conseils citoyens à la Réunion s'est faite de façon progressive et reste aujourd'hui marquée par une grande hétérogénéité. Les résultats de l'enquête ont parfois pu présenter des divergences pouvant entraîner une gymnastique dans le traitement des données. Grâce aux différentes thématiques traitées et la rencontre avec les conseils citoyens, nous proposons d'ouvrir ce travail d'enquête en soulignant les conditions de réussite de la participation.

Le rôle de l'animateur est primordial, qu'il soit chef de projet de la collectivité, adulte-relais ou encore prestataire extérieur. L'ensemble des partenaires doit veiller à ce que la participation de cette « nouvelle » instance soit :

Ouverte à tous et volontaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un tirage au sort efficace, éventuellement sur double liste</li></ul>
Renforcée par les ressources nécessaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Moyens humains : accompagnement dans la préparation aux instances de décisions</li><li>• Information et formations : quelles compétences à acquérir pour une participation effective ? (prise de parole, méthodologie du projet)</li><li>• Moyens matériels (local identifiable pour les habitants)</li><li>• Moyens financiers</li></ul>
Adaptée	<ul style="list-style-type: none"><li>• La forme d'organisation des réunions doit permettre la participation et l'expression de tous</li><li>• Idem pour les horaires</li></ul>
Transparente et bien définie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une charte de fonctionnement</li><li>• La définition des missions du conseil citoyen</li></ul>
Valorisée et source de plaisir	<ul style="list-style-type: none"><li>• La convivialité</li><li>• Faire connaître et reconnaître le conseil/rendre visible</li><li>• Rappeler la légitimité des conseillers</li></ul>
Fondée sur un partenariat réel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Favoriser l'interconnaissance entre les différents partenaires du contrat de ville par des rencontres</li></ul>

Sans jamais « faire à la place de », l'accompagnement est primordial pour garantir le fonctionnement des conseils citoyens. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier d'outils pour acquérir les compétences nécessaires à leurs missions et à l'adaptation de leur posture. Les agents et les élus ont eux aussi parfois besoin d'être aiguillés pour réfléchir à leur - nouvelle - posture professionnelle qui intègre désormais la co-construction des projets avec les habitants. Des formations et temps d'échanges communs aux conseillers citoyens, équipes des contrats de ville, élus et habitants peuvent être pensées afin de favoriser les rencontres et l'inter connaissance.

La distinction « conseils citoyens » et « conseil consultatif citoyen » doit aussi être rappelée. Si la plateforme [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr), mis en place par la Fédération des Centres Sociaux, s'adresse uniquement aux habitants des quartiers prioritaires, le « Conseil Consultatif Citoyen » et sa plateforme Cap citoyen Réunion, mise en place par la Région, s'adresse quant à lui à l'ensemble des Réunionnais.

La visibilité et le rôle des conseils citoyens sont à réaffirmer collectivement aussi bien pour les conseillers que pour les équipes et signataires des contrats de ville. Le contour de leur mission doit être clairement identifié afin de garantir leur pouvoir d'agir et leur efficacité.

La question centrale de la mobilisation ou de la remobilisation doit également être interrogée par les contrats de ville et les conseils citoyens afin de définir une stratégie collective. Le rapport de la Commission nationale du débat public préconise la création de nouveaux droits relevant de l'exercice de la citoyenneté, notamment un droit d'indemnisation mais aussi la reconnaissance d'une forme juridique nouvelle, propre aux conseils citoyens (qui dépasserait les contraintes associatives).

## Bibliographie

### Références institutionnelles

- Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804>
- Conseils citoyens, cadre de référence  
<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>
- Circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens  
<http://conseilscitoyens.fr/sites/default/files/document/fichier/circulaire2f%C3%A9vrier2017conseilscitoyens.pdf>
- Circulaire du 22 décembre 2017 relative à l'association des parties prenantes à la co-construction de la politique de la ville

### Références citées dans le rapport

BACQUE Marie-Hélène & MECHMACHE Mohamed, introduction « Actes, co-évaluation des conseils citoyens, université Paris Ouest Nanterre » 2017. Également auteurs du rapport à François LAMY ministre délégué chargé de la ville « Pour une réforme radicale de la politique de la ville » 2013

BOURDIEU Pierre, « Les trois états du capital culturel », Actes de la Recherche en sciences Sociales, 1979, pp 3-6

GAXIE Daniel « Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique », 1978

### Sitographie dédiée à la démocratie participative et/ou aux conseils citoyens

Plateforme conseils citoyens : <https://www.conseilscitoyens.fr/ressources>

Rapport de la Commission Nationale du débat Public « Démocratie participative et quartiers prioritaires : réinvestir l'ambition politique des conseils citoyens », 2019  
<https://www.conseilscitoyens.fr/article/%C3%A9valuation-des-conseils-citoyens-le-rapport-est-paru>

\*\*\* Autres enquêtes sur les conseils citoyens \*\*\*

[http://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2017/10/LMA\\_conseils-citoyens-synthese-enquete-nationale.pdf](http://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2017/10/LMA_conseils-citoyens-synthese-enquete-nationale.pdf)

Résovilles : Panorama des Conseils Citoyens de Bretagne et Pays de la Loire, Les dynamiques engagées dans les territoires : bricolage de haute-couture (janvier 2018)

Pays et Quartiers de Nouvelle Aquitaine : Les conseils citoyens en Nouvelle-Aquitaine, constats, bilan et perspectives pour l'avenir (décembre 2017)

## L'auteure

Marie VALLEAU est chargée de mission au Centre de Ressources de la Cohésion Sociale et Urbaine de la Réunion, où elle intervient notamment dans l'accompagnement des adultes-relais et en tant qu'ambassadeur local de la plate-forme [conseilscitoyens.fr](http://conseilscitoyens.fr) en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux de France.

## Pour contacter le Centre de Ressources :

[crcsur974@gmail.com](mailto:crcsur974@gmail.com)

02 62 20 01 40

Adresse postale : 14 allée des Saphirs - CS 61044 - 97404 Saint Denis Cedex.

Adresse physique : 122 rue Pasteur, 97400 Saint-Denis

Pour en savoir plus sur notre activité : <https://www.crcsur.re/>